

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 septembre 2023**  
~~~~~

**CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TAMBOURIN AUX NORMES INTERNATIONALES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA CCVH - DEMANDE DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 septembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 14 septembre 2023.

Étaient présents ou  
représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE à M. David CABLAT, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, Mme Roxane MARC à M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ, M. Nicolas ROUSSARD à M. Jean-Claude CROS, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY à M. Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : <i>Monsieur Daniel JAUDON</i>	Présents : 36	Votants : 47	Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU l'arrêté préfectoral n°2019-1-1657 du 3 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et notamment la compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;*

*VU la délibération N°3072 du 23 janvier 2023 ayant modifié la définition de l'intérêt communautaire afférent à la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêt communautaire pour y intégrer un terrain de tambourin intercommunal.*

*VU l'avis favorable de la commission temporaire Terre de jeux réunie le 18 mars 2022 ;*

CONSIDERANT que le projet de terrain de tambourin intercommunal a été dimensionné pour l'accueil de compétitions de niveau régional, national et international,

CONSIDERANT que ce terrain permettra l'accueil de stages d'entraînement de haut niveau,

CONSIDERANT que les coûts de réalisation d'un terrain de tambourin répondant aux normes correspondantes ont été actualisés,

CONSIDERANT que le conseil départemental et le conseil régional disposent de règlements d'aide dédiés aux équipements sportifs permettant de compléter le financement de cet équipement,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

## DÉCIDE

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 3289

Publication le 26/09/2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 26/09/2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230925-13832-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

Plan de financement prévisionnel  
Création d'un terrain de Tambourin

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Prestation intellectuelle et frais divers	31 000 €	7%	Agence nationale du sport - Programme 5000 PEP (dépense éligible 176 700 €)	90 000 €	20,12%
<b>Travaux terrain</b>	<b>350 910 €</b>	<b>78%</b>	Conseil départemental de l'Hérault	133 677 €	29,88%
<i>Installation de chantier et préparation de terrain</i>	61 900 €	14%	Conseil régional	134 214 €	30,00%
<i>Revêtement en stabilisé et structure drainante du terrain</i>	118 455 €	26%			
<i>Réseau pluvial et drainage du terrain de sport</i>	65 295 €	15%			
<i>Réseau d'eau potable, arrosage et espace vert</i>	49 760 €	11%			
<i>Clôture - portail</i>	55 500 €	12%			
<b>Eclairage terrain</b>	<b>96 470 €</b>	<b>22%</b>			
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>357 891 €</b>	<b>80,00%</b>
			Autofinancement	89 489 €	20,00%
<b>TOTAL HT</b>	<b>447 380 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>447 380 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>536 856 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>536 856 €</b>	<b>100%</b>